

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

..*.*.*

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjointe,
Marie THUILLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_ *_ *_ *_ *

2) COMPTE DE GESTION 2023 - Budget Mouillages

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer sans écriture,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjointe
Marie THUILLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*

3) COMPTE DE GESTION 2023 - Budget Campings

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer sans écriture,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjointe
Marie THUILLIER

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.2024

ID : 056-215601147-20240320-0420032024-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*

4) COMPTE DE GESTION 2023 - Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer sans écriture,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjointe,
Marie THUILLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

..*.*.*

5) **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**
BUDGET MOUILLAGES – BUDGET CAMPINGS – BUDGET PRINCIPAL

L'article L.2121-14 du CGCT dispose que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire demande qui souhaite prendre la présidence de la séance afin de présenter et de proposer au vote les comptes administratifs 2023 des Budgets Mouillages, Campings et Principal.

Madame Marie THUILLIER, Adjointe en charge des finances, se propose pour cette mission.

Madame Marie THUILLIER est élue à l'unanimité Présidente de séance.

Par conséquent, le nombre de votants pour les trois comptes administratifs : Mouillages, Campings et Principal, est de 13 votants.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Pour le Maire, l'Adjointe,
Marie THUILLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 11 Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

..*.*.*

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Mouillages

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à l'exécution du budget Mouillages de la commune de Locmaria.

Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE			
FONCTIONNEMENT	5 834,00 €	5 834,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		4,52 €	4,52 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1		0,00 €	0,00 €

Le compte Administratif 2023 étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le Compte Administratif du budget Mouillages 2023, hors présence du maire qui est invité à quitter la salle.

Président de séance : Marie THUILLIER

Secrétaire : Edouard BANNET

Votants : 13 (11 présents + 3 procurations – 1 le maire de votant pas)

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à L2343-2 concernant les finances communales,

- Considérant que le compte administratif est identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier et propose le même résultat pour l'exercice 2023,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget Mouillages 2023 de Locmaria

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
La Présidente de séance,
Marie THUILLIER



Pour le Maire, l'Adjointe,
Marie THUILLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

..*.*.*

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Campings

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à l'exécution du budget campings de la commune de Locmaria.

Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE			
FONCTIONNEMENT	120 790,41 €	150 080,49 €	29 290,08 €
INVESTISSEMENT	10 002,68 €	27 425,72 €	17 423,04 €
RESULTAT DE CLOTURE			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		15 000,00 €	44 290,08 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1		39 923,58 €	57 346,62 €

Le compte Administratif 2023 étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le Compte Administratif du budget Campings 2023, hors présence du maire qui est invité à quitter la salle.

Président de séance : Marie THUILLIER

Secrétaire : Edouard BANNET

Votants : 13 (11 présents + 3 procurations – 1 le maire de votant pas)

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à L2343-2 concernant les finances communales,

- Considérant que le compte administratif est identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier et propose le même résultat pour l'exercice 2023,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget Campings 2023 de Locmaria

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
La Présidente de séance,
Marie THULLIER



Pour le Maire, l'Adjointe
Marie THULLIER

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 11 Date d'affichage et de :
Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 21 mars 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Edouard BANNET
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*

8) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Principal

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à l'exécution du budget Principal de la commune de Locmaria.

Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE			
FONCTIONNEMENT	1 413 416,24 €	1 671 203,25 €	+ 257 787,01 €
INVESTISSEMENT	447 501,39 €	505 781,13 €	+ 58 279,74 €
RESULTAT DE CLOTURE			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		335 081,94 €	+ 592 868,95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1		582 987,75 €	+ 641 267,49 €

Le compte Administratif 2023 étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le Compte Administratif du budget Principal 2023, hors présence du maire qui est invité à quitter la salle.

Président de séance : Marie THUILLIER

Secrétaire : Edouard BANNET

Votants : 13 (11 présents + 3 procurations – 1 le maire de votant pas)

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à L2343-2 concernant les finances communales,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.2024

ID : 056-215601147-20240320-0820032024-BF

- Considérant que le compte administratif est identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier et propose le même résultat pour l'exercice 2023,
- Considérant les motifs exposés lors du Conseil municipal et après débat,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget Principal 2023 de Locmaria

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 mars 2024.
La Présidente de séance,
Marie THULLIER



Pour le Maire, l'Adjointe,
Marie THULLIER